

Règlement cantine 2017/2018

Les réservations :

Les réservations sont à retourner jusqu'à la date limite mentionnée dans le bulletin des réservations et uniquement dans les boîtes aux lettres dédiées à la cantine qui peuvent se trouver soit dans l'école de votre enfant ou bien au magasin « PROXI » de Grièges (pendant les vacances scolaires) et non dans toutes autres boîtes.

Après la date limite une pénalité de retard **d'un montant de 5 € par enfant** sera appliquée sans conditions .

Attention la date indiquée sur le chèque ne servira pas de justificatif.

Pour valider les réservations, le règlement par chèque doit être obligatoirement joint.

Si un compte famille venait à être en débit d'un montant **supérieur à 25€**, alors toutes réservations futures ne seront prises en compte que si la situation est régularisée . Dans tout autre cas, il n'y aura aucune prise en charge de l'enfant même si celui-ci venait à être inscrit au dernier moment.

Aussi, nous sommes une association de parents, ce qui signifie aussi que nous sommes compréhensifs des difficultés que vous pouvez rencontrer, mais n'attendez pas que la situation se dégrade, un arrangement est toujours possible.

Tarifs des repas :

3,75€ le repas réservé si le délais est respecté.
5€ pour **TOUT les repas supplémentaires dans le mois.**

Conditions de remboursement :

Pour qu'un repas soit remboursé il faut :

- ✓ Que votre enfant soit absent à l'école.(maladie,événements familiaux...)

ATTENTION :

Les repas réservés sont définitifs.

Les annulations de repas pendant le mois ne seront plus pris en compte (les repas ne seront plus rembourser) sauf :

- Si vous avez réserver un jour d'événement scolaire (sortie..etc.)
- Si vous avez un changement de planning qui engendre la suppression de plus de 2 repas dans la semaine (S-1), dans ce cas il vous faudra nous prévenir par mail : « cantinedegrieges@hotmail.com » avant le vendredi midi qui précède la ou les semaines à venir.

(Aucun justificatif ne sera accepté pour tout remboursement)

Les sanctions :

Motifs : comportements mal adaptés, insultes, coups, violence, trop bruyant, trop agité, provoque le désordre....etc

Après plusieurs rappels.

Des pénalités par croix s'appliqueront soit **en salle** soit à **l'extérieur** car trop de « règlement de compte », d'indisciplines...etc ont été observés pendant la récréation.

3 croix : un renvoi d'une semaine de la cantine ou 4 jours réservés sans conditions et sans remboursement.

6 croix : un renvoi définitif de la cantine sans conditions et sans remboursement.

Attention : le personnel de la cantine n'aura pas à ce justifier systématiquement pour avoir « mis » une croix .

Chaque années un comportement non adapté est de plus en plus fréquent, nous rappelons que le moment du repas doit-être reposant pour nos enfants, c'est aussi un lieu d'échanges mais non de « brouhaha » permanent, que le personnel est au service des enfants et que la moindre des politesses est de le respecter. Nous vous rappelons que chaque jours se retrouvent environs 120 enfants et que nous ne pouvons pas tout accepter, le personnel de la cantine n'est pas employé pour faire « le gendarme » en permanence c'est pourquoi :

LES SANCTIONS SERONT APPLIQUEES SANS DELAIS

Les familles seront informées en priorité par mail ou par téléphone.

Après deux croix, une convocation des parents sera obligatoire en présence ou pas de l'enfant afin d'échanger et de trouver d'éventuelles solutions avant que la situation se dégrade.

Si rien à changer alors l'exclusion sera effective dans la semaine qui suivra la 3ème ou 6ème croix.

La facturation :

Chaque mois, une facture / avoir sera transmise aux familles qui ont des repas débiteurs ou créditeurs . Pour faciliter la gestion, nous demandons aux familles **d'attendre** cette facture .

Par conséquence, **Merci, de ne pas déduire ou de payer des repas non réservés à l'avance.**

Pour tout échanges, merci de bien vouloir utiliser l'adresse mail : cantinedegrieges@hotmail.com

partie à découper et à déposer dans la boîte aux lettres « cantine »-----

Je soussigné :responsable de l'enfant :.....

Scolarisé à l'école :.....prend connaissance du règlement et m'engage à ce que mon enfant le respect.

Signature du responsable légal :